

Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le 28711/24



D: 081-213104219-20241122-DEL2024_06_07-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE

217

100

1005

Bi

553

1 3

.

353

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 22 novembre 2024
Afférents au Conseil <u>Municipal</u>	En exercice ———————————————————————————————————	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux novembre à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
15 no	DATE CONVOC D'AFFIC EVEMBRE 1	2024 CHAGE	

Etaient présents

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, COMBA, ABADIE, LAFONT, MARTY, SAUVAGE, BEGUE, BESOMBES, COUESNON

Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, BONTEMPS, CARRIERE, MIJOULE, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations

Mme PEREZ avait donné procuration à M. GAROUSTE M. RENOUX avait donné procuration à Mme TARDIEU Mme RAHIN avait donné procuration à M. GUERRIOT Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN Mme VIOLTON avait donné procuration à M. CHARRON

Absents

M. PIRIOU

M. PERON

M. GOUSSET

Mme TARIDEU a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (22 voix pour).

DELIBERATION Nº 2024-06-07

Règlement intérieur du marché aux plantes

La Commune souhaite organiser au printemps 2025 son premier marché aux plantes afin de permettre aux jardiniers amateurs de vendre, d'acheter ou d'échanger des plantes pour leurs jardins, leurs balcons ou leurs jardinières.

Cette animation nouvelle serait ouverte aux professionnels comme aux amateurs et se déroulerai sur un journée un dimanche. La date envisagée pour ne pas faire concurrence aux autres manifestations du même type sur le bassin de vie est le dimanche 5 mai 2025.



Envoyé en préfecture le 25/11/2024

Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le 26/11/24

Berger Levfault

Afin de fixer les principales modalités de fonctionnement de cette journée et de pouvoir communiquer en amont sur celle-ci il est nécessaire d'adopter le règlement intérieur de cette manifestation.

C'est le document que le Conseil Municipal sera appelé à approuver.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

16 16

A l'unanimité (24 voix pour),

APPROUVE le règlement intérieur du marché aux plantes de la Commune

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 22 novembre 2024

Pour copie conforme au registre

Le Maire,

Philippe GUERRIO